

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM018/2024

OBJET : Règlements de la circulation et du stationnement
Réfection de tranchées
Chemin du Ravagnon

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société MGB en date du 6 février 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris des travaux de réfection de tranchée sur le chemin du Ravagnon ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites d'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Du mercredi 14 février au jeudi 15 février 2024, la chaussée sera interdite, sauf riverains, sur la portion du chemin du Ravagnon entre la route de Marcy (RD30) et la route des Pierres Blanches et la portion entre la route de Marcy et la route du Col de la Luère (RD24).

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place, en journée, par la route du Col de la Luère (RD24), la route de Marcy (RD30).

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Au service environnement de la CCVL de VAUGNERAY,
- La société MGBTP, 140 rue Frédéric Monin, ZI des Platières, 69440 MORNANT.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 9 février 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

14 FEV. 2024

